

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie d'exploitation des restaurants du personnel et des élus communautaires.
 **Modification du groupement de commandes - nouvelle convention -
Autorisation - Adoption.**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Considérant la délibération n°2005/0878 relative à la création d'un Groupement de Commandes ARAE ACHATS ayant pour vocation la passation des marchés pour le compte de ses adhérents,

Considérant la délibération n°2006/0945 apportant les modifications préalables au lancement de la consultation pour la période du 01/03/2007 au 28/02/2010,

Vu, la demande de nouvelles adhésions au Groupement, pour le futur marché de denrées alimentaires qui devra prendre effet au 01/03/2010,

Il convient :

Pour les marchés lancés pour la période du 1^{er} mars 2010, au 28 février 2014, de préciser la nouvelle composition du groupement de commandes, constitué en date du 25 novembre 2005, qui se décline comme suit :

1- La Communauté Urbaine de Bordeaux.Régie d'Exploitation des Restaurants
Esplanade Charles de Gaulle. 33076 Bordeaux Cedex

2- Le Restaurant Inter-Administratif de Mériadeck Immeuble Conseil Général/Préfecture
Esplanade Charles de Gaulle. 33077 Bordeaux Cedex

3- La Poste- Restaurant Inter-Entreprises du CRSF de Bordeaux
52 rue Georges Bonnac- BP 711 . 33006 Bordeaux Cedex

4- La Poste- Restaurant Inter-Entreprises
2 avenue Jean Monnet . 33170 Gradignan

- 5- RIE de la PIC .La Poste- ZAC du Pot de Pin
8 chemin Saint Raymond 33610 Cestas
- 6- La Commune de Canéjan. Hôtel de Ville- BP 31. 33610 Canéjan
- 7- La Commune de Cestas. Hôtel de Ville. 2 avenue Baron Haussmann.
33610 Cestas
- 8- La Direction Générale de la Police Nationale. Direction Centrale des CRS N°14
Petit chemin de Camparin- BP 141. 33150 Cenon Cedex
- 9- Le Comité d'Etablissement EADS SPACE Transportation Aquitaine
Rue du général Niox « Issac»- BP 11. 33165 Saint-Médard en Jalles
- 10- Les Centres de Formation Professionnelle des Adultes de Bordeaux-Caudéran
- 44 rue Bréau. 33073 Bordeaux Cedex
- 11- Le Centre de Formation Professionnelle des Adultes de Bègles
50 rue Ferdinand Buisson- BP 139. 33321 Bègles Cedex
- 12- Les Centres de Formation Professionnelle des Adultes de Pau, Bayonne et Boulazac
22 rue Alfred de Vigny 33021 Bordeaux cedex.
- 13- La Clinique de Médecine Physique et de Réadaptation Fonctionnelle « Les Grands
Chênes ». 40 à 52 rue Stéhélin- BP 204. 33021 Bordeaux Cédex
- 14- La Polyclinique de Bordeaux Tondu. 143 à 153 rue du Tondu
33082 Bordeaux Cedex
- 15- INSTITUT BERGONIE
229 cours de l'Argonne. 33076 BORDEAUX CEDEX
- 16- la Ville de BASSENS
42 avenue J. Jaurès. BP 52 BASSENS. 33563 CARBON BLANC
- 17- RPA LES ILES D'OR. 283 av. De Lattre de Tassigny
33200 BORDEAUX
- 18- Le SIREC (Syndicat Intercommunal de restauration collective pour CENON/FLOIRAC)
Avenue Marcel Paul. 33270 FLOIRAC
- 19- Association des Adhérents des Restaurant du SDIS 33 et de Castéja
14, rue René Magne. 33300 BORDEAUX

Désignés ci-dessus, "adhérents",

Il est nécessaire :

De présenter la version enrichie par de nouvelles dispositions, de la convention ci-annexée, qui lie l'ensemble des membres du groupement et qui arrête les modalités de fonctionnement dudit groupement, conformément à la réglementation du Code des marchés publics en vigueur.

Concernant les modifications, il est précisé les points suivants :

L'ARAE, n'assurera plus la prestation intégrée d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dite « in House ». Cette prestation qui donnait lieu au paiement d'une redevance de l'ordre de 1% du montant des marchés passés pour chacun des membres du groupement est supprimée.

Les frais de fonctionnement sont engagés et mandatés par la REGIE d'EXPLOITATION des RESTAURANTS COMMUNAUTAIRES, représentant de l'établissement coordonnateur.

L'ensemble des établissements membres du groupement participe aux frais de gestion proportionnellement au montant des achats réalisés par l'intermédiaire du groupement de commande.

Les prestations réalisées par le coordonnateur donnent lieu au paiement d'une redevance d'un montant de 0,5 % des marchés passés pour chacun des membres du groupement. Le titre de recettes correspondant sera émis par la REGIE d'EXPLOITATION des RESTAURANTS COMMUNAUTAIRES.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- adopter la nouvelle convention constitutive de ce groupement ci-annexée.

Les conclusions mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 20 JANVIER 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 20 JANVIER 2010</p>

M. MICHÈLE ISTE